



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 24 janvier 2019 à 18 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseillère Siège 5

**Est absent :**

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2 (motivé)
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6 (motivé)

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 18 h 00 devant environ 11 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

## **ORDRE DU JOUR**

### **000 Ouverture de la séance**

0.1 Adoption de l'ordre du Jour

### **100 Sécurité publique**

1.1 Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

### **1000 Période de questions**

\*\*\* Les questions porteront uniquement sur les sujets à l'ordre du jour \*\*\*

### **1100 Fermeture de la séance**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2019-01-17**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 24 janvier 2019 soit ouverte à 18 h 04 devant environ 11 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2019-01-18**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 24 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel

**ADOPTÉE**

**2019-01-19**

**OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU' en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

CONSIDÉRANT QU' en date du 24 janvier, près de 60 municipalités et villes des 4 coins du Québec ont déjà adopté une résolution demandant au premier



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

ministre l'abolition et/ou un moratoire en attendant l'abolition de la Loi 64;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis du Conseil, les chasseurs et propriétaire d'armes à feu québécois ne représentent pas plus de danger que ceux de 9 autres provinces et 3 territoires du Canada;

CONSIDÉRANT QUE de dire qu'un registre est nécessaire pour améliorer le travail des policiers québécois serait ainsi dire que le reste des policiers du pays ne sont pas en mesure de faire leur travail efficacement et de façon sécuritaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Blue Sea invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction et de l'abolir;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de plutôt utiliser les fonds publics afin de mettre en place des programmes qui vont éduquer et sensibiliser la population aux enjeux problématiques, souvent liées aux crimes violents : notamment : la santé mentale, l'abus de substances et le phénomène des gangs de rues, qui sont, des réalités qui existent et qui affectent des citoyens dans la majorité des villes et municipalités du Québec, et non des programmes pour donner des fausses impressions de sécurité à la population;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes qui permettront d'enrayer la stigmatisation des maladies mentales, afin d'inciter les personnes en détresse psychologique, chronique ou temporaire, ou qui se sentent dépourvues, à chercher de l'aide et profiter des ressources disponibles;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de mettre en place les programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;

QUE le Conseil demande au Premier ministre du Québec, d'au minimum, décréter un moratoire en attendant l'abolition de la Loi 64

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, Madame Geneviève Guilbault, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes ses municipalités, au député de Gatineau,



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Monsieur Robert Bussière et au ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe et à la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Note : Madame Marielle Cousineau-Fortin, conseillère # 6, dans un courriel envoyé au directeur général le 24 janvier 2019, prend position contre le registre des armes à feu du Québec et demande l'abolition de la Loi 64

---

Période de questions de 18h12 à 18h31

**2019-01-20  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 24 janvier 2019 soit close à 18h31.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2019.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier